



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 46

**Séance du 3 juillet 2023**  
Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les  
membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon,  
légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis  
au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, titulaire  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,  
PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
/  
/  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
/  
JULIOT Thierry, titulaire  
DERVAL Séverine, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
/  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
/  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire  
/  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

**Étaient absents :** DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2023-07/106 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 3 juillet 2023*

**OBJET 2023-07/106 : RESSOURCES HUMAINES**

**CRÉATION D'UN REGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE – [Annexe](#)**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rapporte au conseil communautaire que certains agents de la collectivité sont susceptibles de rentrer avec le véhicule de la collectivité à leur domicile pour des raisons de continuité de service.

Le véhicule de service est un véhicule confié par la collectivité à un de ses collaborateurs pour les besoins de son activité professionnelle.

L'utilisation, ponctuelle ou permanente, est exclusivement réservée aux heures de travail des agents sauf pour une mission directement liée à son emploi.

Afin de cadrer l'utilisation de ces véhicules de service il est proposé la mise en place d'un règlement d'utilisation commun au CIAS et à la Communauté de Communes du Pays de Craon à compter du 4 juillet 2023.

*Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 27 juin 2023.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

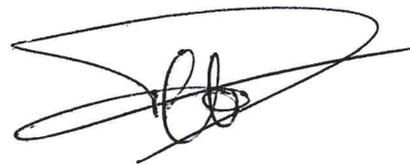
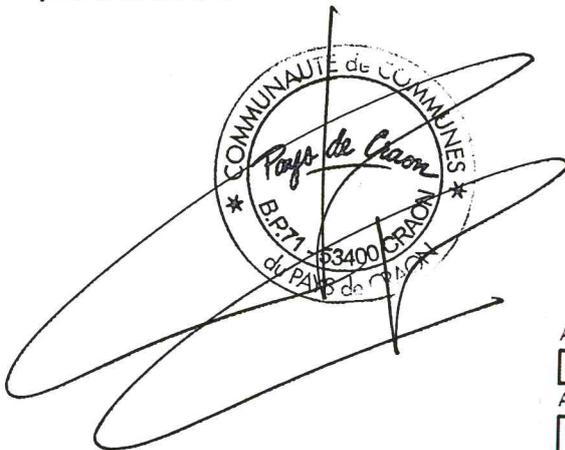
À l'unanimité (46 votants),

- ⇒ **DECIDE** d'autoriser l'utilisation des véhicule de service, à compter du 4 juillet 2023 ;
- ⇒ **VALIDE** le règlement d'utilisation des véhicules de service tel que présenté en [Annexe](#).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 11 juillet 2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Loïc PÈNE*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB202307106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

